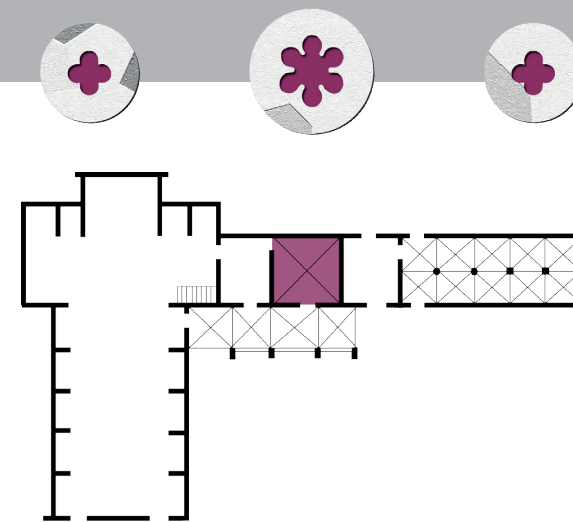


La salle capitulaire ou « salle du chapitre » est la pièce communautaire la plus importante de la vie monastique. Toutes les décisions concernant les affaires courantes de l'abbaye y sont prises. C'est aussi dans cette salle que les moines prononcent leurs vœux définitifs d'engagement dans la communauté.

Chaque matin, les moines s'y réunissaient autour de l'abbé pour une lecture commentée d'un chapitre de la Règle de Saint Benoît. C'est également ici qu'étaient distribuées les pénitences sanctionnant tout manquement à la Règle avoué publiquement lors du « Chapitre des coupes ».

Les frères convers, qui n'ont pas « voix au chapitre » y assistaient, eux, depuis le cloître à travers les deux grandes fenêtres géminées aux chapiteaux sculptés qui encadrent la porte.



Dans l'Ordre Cistercien, la « profession solennelle », qui engage réciproquement le moine et la communauté, comprend les vœux suivants :

- **Stabilité** dans le monastère
- **Conversion de vie** (qui inclut **pauvreté et chasteté**)
- **Obéissance à la Règle** de Saint Benoît

Cloître : dépôt de matériel agricole, 1963



Entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, la salle capitulaire est transformée en salon de réception. Elle subit à cette occasion de nombreux remaniements : la fenêtre centrale est agrandie et un riche décor de stuc « en rocaille » est ajouté.

Après la Révolution, et jusqu'à sa restauration en 1976, la salle sert de dépôt de matériel agricole.